

formèrent une obédience, qu'ils appelèrent de la *Saunerie*, du nom que vulgairement on donnait à Notre-Dame, à raison de sa situation, dans la rue ainsi dénommée (1). Ces revenus, dénombrés dans le *Polyptique* de Saint-Paul, rédigé vers 1285 (2), étaient assignés, dans la ville, sur au moins 37 maisons des rues de la Saunerie, de la Pêcherie et des Alards, et, au dehors, sur des fonds sis dans les paroisses de Saint-Laurent-d'Agny, près de Mornant, de Beynost, de Girieux, de Meximieux, de Meyzieux, de Charpieux, de Saint-Priest, de Chassieux, de Bron, de Chandieu, de Genay, d'Ecully, de Saint-Didier et de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

Les chanoines obédienciers de la Saunerie prenaient le titre de Procureurs ou d'Administrateurs de l'hôpital de Notre-Dame. Le chanoine Albert, précepteur en 1250, concéda en emphytéose, sous le cens annuel de 12 deniers forts nouveaux de Lyon aux confrères du Saint-Esprit, dont le siège de l'association était dans l'église de Notre-Dame, une place sur le cimetière, derrière l'hôpital, pour y édifier un grenier et une maison nécessaires à leur œuvre (3). Le sacristain Guigues de Serves ou de la Forêt (*de Silva*), procureur en 1258, approuva la cession de cette place et en donna l'investiture à Jean dit Gay de Bourgogne, citoyen de Lyon et confrère du

(1) V. ci-devant p. 136, note 7. — On l'appelait aussi *Notre-Dame du Pont*, *Notre-Dame de la Graneterie*, à cause de sa proximité du pont sur la Saône et de la maison dite *Granateria*, où le Chapitre de Saint-Jean conservait ses réserves de grains.

(2) V. p. 43 : « Hoc est servicium obediencie Beate Marie de Granateria in civitate Lugdunensi, » et page 46 : « Hoc est servicium hospitalis Beate Marie Lugdunensis extra civitatem. »

(3) V. *Polyptique de S.-Paul*, p. 179.